

Résultats de la Tombola des Puces de la Mer du 26 Juin 2016

DESCRIPTION	Ordre	SPONSORS	Numéro	Nom	Prénom	Emporté
BAPTEME DE L'AIR	1	AERO CLUB LA TRANCHE	0647	SCHOIN		
BAPTEME DE L'AIR	2	AERO CLUB LA TRANCHE	0711	DERVAL	LAURE-ANNE	
VALISE	3	GGE DU MAUPAS VW	0658	MARTIN		Oui
MOTEUR ELEC YAMAHA M18	4	MARINE SERVICE	1036	BULOT		Oui
BARBECUE	5	VENDEE MARINE	0596	BAFFARD	ERAINE	
BOUEE A TRACTER	6	COOP L'AIGUILLON	0979	MINGUET		
SERVIETTE DE BAIN	7	GGE DU MAUPAS VW	0448	MARTIN	RENE	
SERVIETTE DE BAIN	8	GGE DU MAUPAS VW	0682	COTE PLAGES		Oui
SERVIETTE DE BAIN	9	GGE DU MAUPAS VW	0378	LECHAT		Oui
PENDULE	10	GGE DU MAUPAS VW	0694	BOUCHER	EMILIE	
GRILLE PAIN	11	GGE DU MAUPAS VW	0538	LAURENT	MONIQUE	Oui
1/2 JOURNEE LOCATION SURF	12	KOA Olivier BRULON	0916	REHEL		
1/2 JOURNEE LOCATION BODYBOARD	13	KOA Olivier BRULON	1029	BRAUD		Oui
HELICOPTERE RADIOCOMMANDE	14	MODELTOYS	0405	PONEY VILLAGE		Oui
SEANCES DE WAKE BOARD	15	WAKEPARK	0087	DESITIU SUERT	HUGES	
SEANCES DE WAKE BOARD	16	WAKEPARK	0930	GABORIAU	MARIE	Oui
SEANCES DE WAKE BOARD	17	WAKEPARK	0371	LACROIX		
SEANCES DE WAKE BOARD	18	WAKEPARK	0325	CADY		
SEANCES DE WAKE BOARD	19	WAKEPARK	0322	BERTRAND	PETANQUE	
CHAISE LONGUE	20	MONSIEUR BRICOLAGE	0170	GAUTREAU		
CHAISE LONGUE	21	MONSIEUR BRICOLAGE	0811	CULORIER	CHANTAL	Oui
POUFF EN TOILE DE VOILE	22	VENDEE MARINE	0665	PETRINI	JEAN	
1 HEURE DE LOC MATERIEL	23	WAVE SCHOOL	0275	SWISTAK	PETANQUE	
1 HEURE DE LOC MATERIEL	24	WAVE SCHOOL	0806	PLOQUIN	MARYLINE	Oui
1 HEURE DE LOC MATERIEL	25	WAVE SCHOOL	0911	GABORIAU	MAEL	Oui
1 HEURE DE LOC MATERIEL	26	WAVE SCHOOL	0119	DAUPHIN	TOM	Oui
1 HEURE DE LOC MATERIEL	27	WAVE SCHOOL	0678	SCHILLIGER	MORGANE	
COMBINAISON	28	NOVAFUN	0779	SALLE	MICHEL	Oui
PLACE DE CINEMA	29	CINEMA AGNES VARDA	0675	LEVIEUX	HERVE	Oui
1/2 HEURE DE PEDALO	30	WATER FUN	0849	DOUILLET	GILLES	
1 SEANCE STYLISTE ONGULAIRE	31	SYLVIA FREMIT	0791	BOTHEREL	PASCAL	Oui
1 HEURE DE KAYAK	32	WATER FUN	0897	BOULARD		Oui
1 HEURE DE PADDLE	33	WATER FUN	0825	CULORIER		Oui
1 TOUR DE BOUEE TRACTEE	34	WATER FUN	0985	ADGIR	MALIK	Oui
EPUISSETTE WATER GREEN	35	sarl CHAUCHEAU	0453	BELEMBERT	OLIVIER	
EPUISSETTE WATER GREEN	36	sarl CHAUCHEAU	0055	BRULON	LIZE	Oui
CANNES A PECHE	37	sarl CHAUCHEAU	0893	BOULARD		Oui
CANNES A PECHE	38	sarl CHAUCHEAU	0316	CHAIGNEAU	PETANQUE	
LIVRE PAROLE ET RECETTES TRANCHAISES	39	OFFICE DE TOURISME	0142	LIROS	DIDIER	Oui
LIVRE PAROLE ET RECETTES TRANCHAISES	40	OFFICE DE TOURISME	0895	BOULARD		Oui
LIVRE PAROLE ET RECETTES TRANCHAISES	41	OFFICE DE TOURISME	0326	CORNIL	CLAUDIA	
BON ACHAT 10€	42	ATELIER VERT	0133	LAMOUREUX		
BON ACHAT 10€	43	ATELIER VERT	0487	CLERGET	FRANCOISE	Oui
SAC+TROUSE ONGLE+PORTE CLE COUTEAU	44	GGE RENAULT	0421	BOULARD		Oui
SAC+TROUSE ONGLE+PORTE CLE COUTEAU	45	GGE RENAULT	0224	THUREAU		Oui
SAC+TROUSE ONGLE+PORTE CLE COUTEAU	46	GGE RENAULT	0339	TRIBALLERI		
SAC+TROUSE ONGLE+PORTE CLE COUTEAU	47	GGE RENAULT	0603	PAIRAUD		
SACS LA TRANCHE SUR MER	48	OFFICE DE TOURISME	0150	MIGNOT		
SACS LA TRANCHE SUR MER	49	OFFICE DE TOURISME	0134	LAMOUREUX	LAURENT	
SACS LA TRANCHE SUR MER	50	OFFICE DE TOURISME	0554	LAURENT	MONIQUE	Oui
SACS LA TRANCHE SUR MER	51	OFFICE DE TOURISME	0822	CULORIER	BERNARD	Oui
TEE SHIRT	52	Hydravion	0016	WAVESCHOOL		Oui
PAIRE DE TONG	53	GGE DU MAUPAS VW	0175	DELEGE	DANIEL	
PAIRE DE TONG	54	GGE DU MAUPAS VW	1031	MICHON		

REGLEMENT TOMBOLA TIRAGE AU SORT DU 26 JUIN 2016

Article 1 : Organisation

MAUPAS PLAISANCIERS « AMP », organise une tombola dont le tirage au sort aura lieu le 26 juin 2016 sur le site des Puces de la Mer (Parking du maupas 85360 LA TRANCHE SUR MER à partir de 16 heures 30.

Article 2: Participants et Conditions de Participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola, au prix de 2 euros le billet peut participer à la tombola.

2.2. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

Article 3: Dotation

La tombola est dotée de lots comprenant au minimum ceux indiqués sur la liste jointe. MAUPAS PLAISANCIERS « AMP » se réserve la possibilité d'augmenter cette dotation des lots reçus durant la manifestation.

Article 4: Tirage au sort et attribution des lots

4.1 Les lots seront attribués par tirage au sort.

4.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.3 Le gagnant doit présenter son billet gagnant pour obtenir son lot.

4.4 La liste des gagnants sera consultable sur le site internet **www.maupas-plaisanciers.com**

4.5 Si MAUPAS PLAISANCIERS (AMP) ne peut remettre le lot au gagnant et si le gagnant n'a pas réclamé son lot avant le samedi 9 juillet 2016, le lot sera perdu.

4.6 Les lots pourront être retirés au local de MAUPAS –PLAISANCIERS chaque samedi de 11 heures à 12 heures jusqu'au 9 juillet 2016. Le local est situé à l'entrée de la zone nautique de l'embarcadère de La Tranche sur Mer.

Article 5 : Force majeure

MAUPAS-PLAISANCIERS (AMP) se réserve le droit de proroger, de reporter ou d'annuler la présente tombola si des circonstances de force majeure l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Consultation du règlement

Le règlement de la tombola est affiché sur le stand de MAUPAS-PLAISANCIERS (AMP) et dans le stand où sont exposés les lots.

Article 7 : information

Tout renseignement complémentaire sur la présente tombola pourra être obtenu sur le stand « Organisation » à l'entrée du site des Puces de la Mer.